

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 479

**Artikel:** A travers les sociétés

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262351>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en précisions statistiques, mais aussi en aperçus ingénieux, en vues originales, et en idées générales qu'il apporta sous une forme vivante et attrayante à un auditoire passionnément intéressé. Les causes profondes de la surpopulation, l'évolution du machinisme et de la forme de la production, la fermeture des débouchés qui en est résultée, la « guerre du pain », qui coupe actuellement le monde en deux catégories: les pays « pourvus » et les pays « non pourvus », et menace, si l'on persiste à s'en tenir à des formules périmées, de les lancer les uns contre les autres en une tragique mêlée: on ne peut résumer sans la défigurer pareille conférence, qui se poursuivit d'ailleurs sous la forme d'un échange de vues nourri et intéressant entre l'orateur et son public.

Disons encore en terminant qu'avant cette Conférence d'études, dont les séances furent présidées successivement par Miss Dingman (Etats-Unis), Miss Courtney et Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne), et M<sup>me</sup> Dreyfus-Barney (France), le Comité des grandes organisations féminines internationales avait tenu sa session trimestrielle, à laquelle assistaient des représentantes de plusieurs organisations, et notamment de l'Alliance internationale pour le Suffrage. A des questions d'administration intérieure et à l'exposé de projets de travaux et d'expansion d'activité se mêlèrent, au cours de cette session, de la façon la plus intéressante, des échanges de vue sur la situation politique actuelle: nous voudrions que certains détracteurs du féminisme eussent assisté à ces réunions, où se manifestèrent tant de compétences techniques, tant de sens politique, tant de largeur et de compréhension. Il y a des femmes qui sont des perches, c'est certain, malheureusement. Mais il y en a aussi dont la capacité dépasse largement celle de beaucoup d'hommes. Et c'est pourquoi il est déplorable qu'on les classe toutes sous la même étiquette.

J. GUEYBAUD.

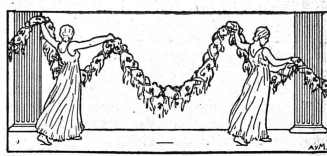
## Les conditions du service domestique à l'étranger

N. D. L. R. — Cette question du service domestique, qui préoccupe depuis si longtemps nos organisations féminines en Suisse, il est intéressant de se rendre compte comment elle se pose dans d'autres pays. L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles (Y. W. C. A.) nous répond sur ce point, par l'enquête que vient de mener sa Commission sociale à travers plusieurs Etats d'Europe et d'Amérique, enquête publiée en brochure en ce qui concerne les pays d'Europe<sup>1</sup> et séparément dans le journal *Unionist* The World's Y. W. C. A. Monthly (juillet 1935) en ce qui concerne les Etats-Unis. Nous avons pensé que des renseignements puisés dans la première de ces publications ne pourraient manquer d'intéresser nos lectrices.

Le besoin de réformes dans les conditions du service de maison est ressenti partout et cela n'est pas étonnant, si l'on considère que la majorité des employées femmes y sont occupées (un million aux Etats-Unis, 120.000 contre 60.000 ouvrières de fabrique en Norvège, 234.000 contre 169.000 en Hollande), et que cette profession est restée en dehors des progrès sociaux des dernières décades. Sans doute, ce déséquilibre est-il cause pour une bonne part du manque de domestiques qualifiées.

Le chômage a mis à nu les défauts du système: en effet dans beaucoup de pays, malgré le chômage féminin alarmant, les demandes de personnel de maison dépassent l'offre d'employées. Gouvernements et associations féminines ont cherché des remèdes à la situation, tels que la réadaptation d'ouvrières industrielles au service domestique, au moyen de cours ou d'apprentissage. La Y. W. C. A. qui compte un grand nombre de membres autant parmi les maîtresses de maison que parmi les domestiques voudrait contribuer à l'assainissement de la situation. Elle a examiné en premier lieu les raisons de ce déséquilibre. La profession a des désavantages, partout les mêmes. Pour l'employée, ce sont la déconsidération sociale, la journée de travail trop longue et irrégulière, l'isolement, le manque de liberté, l'absence d'un contrat réglant gages et conditions de travail, enfin l'exclusion de certaines assurances sociales.

Le manque de considération sociale, qui est un fait incontestable, disparaît là où les employées de maison se recrutent dans des milieux cultivés, comme en Danemark, où beaucoup de domestiques ont fréquenté les universités populaires. Quant aux heures de travail, c'est le contrat type du Comité national aux Etats-Unis qui accorde les avantages les plus marqués aux employées: 60 heures hebdomadaires de travail avec deux demi-jours ou un jour entier de congé. Dans plusieurs pays, les employées doivent avoir le temps de suivre des cours; en Allemagne et en U. R. S. S., elles sont tenues d'assister aux



## A travers les Sociétés

### Association agricole des femmes vaudoises.

C'est une journée de détente qu'ont vécue, le 24 mai, à Bussigny et à Mex, les soixante et quelques participantes à l'Assemblée générale de l'Association agricole des femmes vaudoises. Elle leur apporta les encouragements qui peuvent résulter d'une rencontre entre femmes dont le travail et les occupations sont semblables.

Le rapport annuel, présenté par M<sup>me</sup> Gillibert-Randoin (Lausanne), énumère les différentes activités de l'année: fabrication de confitures, concours de jardins, conférences d'intérêt agricole ou général, ventes de 15.000 kilos de raisin de table, et de 8.000 kilos de pruneaux. La collaboration toujours plus étroite de l'Association agricole avec le Cartel des Associations féminines vaudoises, la Fédération des Sociétés romandes d'agriculture, l'Union suisse des paysannes et l'Union mondiale des Associations féminines rurales, permet aux paysannes vaudoises de s'adapter aux conditions économiques nouvelles, et d'apporter à la communauté le calme bon sens qui les caractérise. L'Association prépare pour l'automne une foire paysanne et organise un cours de jardinage.

L'Assemblée s'est terminée sous les ombrages

réunions publiques et de prendre part aux activités de jeunesse.

Les restrictions apportées à la liberté de l'employée de maison ont diminué partout; cependant elles sont encore d'ordre légal en Bulgarie, où les jeunes domestiques ne peuvent pas sortir sans l'autorisation de leurs employeurs et où elles doivent être accompagnées dès 19 heures en hiver et dès 21 heures en été. Actuellement, dans bien des pays, la dépression économique contraint les employeurs à habiter de petits appartements; de ce fait la domestique doit se loger au dehors ce qui lui octroie une nouvelle indépendance. Les dangers inhérents à ce nouvel état de choses ont fait surgir des hôtels spéciaux où ces jeunes filles trouvent la sécurité et une saine discipline.

La question du salaire est loin d'être uniforme, en partie à cause de la préparation insuffisante au métier. Le Comité gouvernemental anglais estime que ces salaires devraient être réglés, non pas par des syndicats professionnels unilatéraux, mais par des associations de patronnes et d'employées.

En Angleterre encore, la suggestion a été faite d'une assurance chômage mixte. Quoique le métier pour l'instant ne présente pas beaucoup de risques de chômage, une employée de plus de 45 ans trouve difficilement une nouvelle place. En combinant l'assurance chômage avec une petite rente de vieillesse, l'attrait d'une certaine sécurité rehausserait le prestige de la profession.

(A suivre)

A. DE M.



**Association Suisse**  
pour le  
**Suffrage Féminin**

### Nouvelles des Sections.

VAUD. — L'Assemblée des délégués de l'Association vaudoise pour le suffrage s'est tenue le 13 juin au Lausanne-Palace, sous la présidence de M<sup>me</sup> Antoinette Quinche, avocate. Le rapport annuel a rappelé le succès de l'Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage à Montreux les 23 et 24 mai dernier; et a résumé brièvement l'activité du Comité durant cet exercice. Il est recommandé aux sections de présenter des femmes capables comme collaboratrices aux Offices communaux ou régionaux d'orientation professionnelle.

Après le rapport financier, présenté par M<sup>me</sup> M. Kammacher (Montreux) les Sections de Moudon et de Morges ont résumé leur activité: à noter la présence parmi les membres du groupe de Morges de 50 écolières. M<sup>me</sup> de Montet (Vevey) adresse ensuite aux suffragistes un chaleureux appel en faveur de l'augmentation du nombre des abonnés de notre journal; puis M<sup>me</sup> Quinche introduisit la discussion sur le sujet de l'Instruction civique dans les écoles publiques vaudoises.

L'Instruction civique n'est pas obligatoire dans les écoles secondaires; quelques-unes l'ont introduite à titre facultatif. La loi vaudoise sur l'enseignement professionnel la rend obligatoire pour les jeunes filles en apprentissage. Dans les écoles primaires, seuls les garçons bénéficient de cet enseignement, une heure par semaine durant les trois dernières années de la scolarité. Rien n'est prévu pour les filles. Le programme de la clause ménagère obligatoire comprend un enseignement usuel (droit matrimonial, etc.) qui est hors de la portée d'un cerveau de 15 ans et qui n'intéresse pas les élèves, quand il est donné, car bien des maîtresses avouent n'être pas préparées à donner cette leçon. Les autorités sco-

laire excipent du grand nombre d'heures de travail à l'ailigulle pour ne pas augmenter d'une heure encore le tableau des leçons pour les jeunes filles. On ne peut dire donc que les jeunes filles ne reçoivent aucune instruction civique, et c'est une grave lacune. Cette situation préoccupe depuis longtemps nombre d'associations féminines qui estiment le moment venu de remédier à cet état de choses.

Une intéressante discussion s'est engagée où l'on entendit M<sup>me</sup> Jomini, institutrice à Villeneuve, M<sup>me</sup> Graf (Lausanne), M<sup>me</sup> Jeanne Friedli, ancienne institutrice à Lausanne, M<sup>me</sup> René Delhorbe, M<sup>me</sup> L.-H. Pache (Lausanne), M<sup>me</sup> K. Jomini (Nyon); la difficulté est de ne pas charger encore le programme scolaire. M<sup>me</sup> Friedli s'éleva contre la trop large place faite aux travaux féminins, qui représentent, pour l'ensemble de la scolarité, deux mois consacrés à tirer l'aiguille ou à tricoter, lourd héritage d'un passé révolu.

A l'unanimité, l'Assemblée a voté le vœu suivant, qui sera transmis au Département de l'Instruction publique et soumis au Cartel des associations féminines vaudoises:

« L'Assemblée de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin émet le vœu que toutes les élèves filles des écoles primaires reçoivent à l'avenir un leçon d'Instruction civique par semaine, pendant les trois dernières années de leur scolarité. Une des six heures hebdomadaires actuellement consacrées à la couture pourrait être affectée à cet enseignement et le programme de ces leçons de couture en serait proportionnellement allégé ».

Après le thé, servi dans les jardins, M<sup>me</sup> le Dr. Renée Girod (Genève) sous le titre: *A travers les Indes féministes*, fit un vivant récit de son voyage aux Indes, sur lequel elle a déjà bien voulu donner à notre journal un article fort goûté.

S. B.

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe exactement 50 Sociétés masculines, féminines et mixtes de Genève, a tenu le 26 mai dernier son Assemblée trimestrielle de délégués sous la présidence de M<sup>me</sup> Gourrd. Le rapport sur l'activité du Bureau, présenté par M. Ed. Laravoire, vice-président, a souligné le travail du Cartel dans différents domaines: relations avec l'Office de consultations matrimoniales et propagande pour cet Office; relations avec la Commission de contrôle des films, dans laquelle le Cartel est représenté; campagne en faveur de l'enseignement ménager et de l'amélioration des conditions du service de maison, au moyen du film *La fille du capitaine*, qui a été montré dans de nombreuses communes du canton; questions de moralité publique, soit lutte contre les maladies vénériennes, question que le Bureau du Cartel suit de très près en étroite contact avec la Fédération abolitionniste et les autorités compétentes; étude du système de relèvement des prostituées tel que l'a décrit M<sup>me</sup> Mirande (Grenoble) dans sa si convaincante conférence de l'Athénée; surveillance de concert avec l'Union des Amies de la Jeune Fille des dangers que présentent les abords de la gare pour bien des jeunes filles; étude de divers systèmes de police féminine: on voit que les tâches ne manquent pas. C'est encore le Cartel qui a pris l'initiative, après l'odieuse crime de Chantepoulet, de faire apposer une affiche, fai-

sant appel aux sentiments de responsabilité morale et sociale de chacun, et qui a provoqué un certain nombre de réactions intéressantes, ouvrant encore la voie à des activités nouvelles.

Pour terminer la séance, M<sup>me</sup> Gourrd, en sa qualité de membre assesseur de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse de la S. d. N., a donné de la récente session de cette Commission, et de ses travaux en matière de relèvement des prostituées, de sanctions contre les souteneurs, de placement familial des enfants en danger moral, de cinématographe récréatif, de conseils de protection de l'enfance, etc., un aperçu qui a paru vivement intéresser son auditoire.

G. R.

Femmes alpinistes.

Le Club suisse de femmes alpinistes, fort de 45 sections avec 3940 membres, a tenu son assemblée de déléguées à Lausanne, les 16 et 17 mai, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Hirter (Zürich). Le Club se développe normalement, et réussit à boucler ses comptes par un bénéfice. Lausanne a été désignée comme section directrice pour trois ans avec M<sup>me</sup> Ch. Rindlisbacher, assistante de police, comme présidente.

Costume vaudois.

L'Association cantonale du costume vaudois, fondée en 1916 par M<sup>me</sup> Widmer-Curtat, a tenu, le 17 mai, à Lausanne, son assemblée générale, qui a discuté et adopté de nouveaux statuts rendus nécessaires par le fait que l'Association est devenue mixte. Les Vaudoises portant costume fêteront, le 12 juillet, au château de Chillon, le vingtième anniversaire de la création de leur groupement. Leur présidente est M<sup>me</sup> Jeanne Barraud (Bussigny).

l'Assemblée s'est terminée sous les ombrages

réunions publiques et de prendre part aux activités de jeunesse.

Les restrictions apportées à la liberté de l'employée de maison ont diminué partout; cependant elles sont encore d'ordre légal en Bulgarie, où les jeunes domestiques ne peuvent pas sortir sans l'autorisation de leurs employeurs et où elles doivent être accompagnées dès 19 heures en hiver et dès 21 heures en été. Actuellement, dans bien des pays, la dépression économique contraint les employeurs à habiter de petits appartements; de ce fait la domestique doit se loger au dehors ce qui lui octroie une nouvelle indépendance. Les dangers inhérents à ce nouvel état de choses ont fait surgir des hôtels spéciaux où ces jeunes filles trouvent la sécurité et une saine discipline.

La question du salaire est loin d'être uniforme, en partie à cause de la préparation insuffisante au métier. Le Comité gouvernemental anglais estime que ces salaires devraient être réglés, non pas par des syndicats professionnels unilatéraux, mais par des associations de patronnes et d'employées.

En Angleterre encore, la suggestion a été faite d'une assurance chômage mixte. Quoique le métier pour l'instant ne présente pas beaucoup de risques de chômage, une employée de plus de 45 ans trouve difficilement une nouvelle place. En combinant l'assurance chômage avec une petite rente de vieillesse, l'attrait d'une certaine sécurité rehausserait le prestige de la profession.

(A suivre)

A. DE M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

VAUD. — L'Assemblée des délégués de l'Association vaudoise pour le suffrage s'est tenue le 13 juin au Lausanne-Palace, sous la présidence de M<sup>me</sup> Antoinette Quinche, avocate. Le rapport annuel a rappelé le succès de l'Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage à Montreux les 23 et 24 mai dernier; et a résumé brièvement l'activité du Comité durant cet exercice. Il est recommandé aux sections de présenter des femmes capables comme collaboratrices aux Offices communaux ou régionaux d'orientation professionnelle.

Après le rapport financier, présenté par M<sup>me</sup> M. Kammacher (Montreux) les Sections de Moudon et de Morges ont résumé leur activité: à noter la présence parmi les membres du groupe de Morges de 50 écolières. M<sup>me</sup> de Montet (Vevey) adresse ensuite aux suffragistes un chaleureux appel en faveur de l'augmentation du nombre des abonnés de notre journal; puis M<sup>me</sup> Quinche introduisit la discussion sur le sujet de l'Instruction civique dans les écoles publiques vaudoises.

L'Instruction civique n'est pas obligatoire dans les écoles secondaires; quelques-unes l'ont introduite à titre facultatif. La loi vaudoise sur l'enseignement professionnel la rend obligatoire pour les jeunes filles en apprentissage. Dans les écoles primaires, seuls les garçons bénéficient de cet enseignement, une heure par semaine durant les trois dernières années de la scolarité. Rien n'est prévu pour les filles. Le programme de la clause ménagère obligatoire comprend un enseignement usuel (droit matrimonial, etc.) qui est hors de la portée d'un cerveau de 15 ans et qui n'intéresse pas les élèves, quand il est donné, car bien des maîtresses avouent n'être pas préparées à donner cette leçon. Les autorités sco-

laire excipent du grand nombre d'heures de travail à l'ailigulle pour ne pas augmenter d'une heure encore le tableau des leçons pour les jeunes filles. On ne peut dire donc que les jeunes filles ne reçoivent aucune instruction civique, et c'est une grave lacune. Cette situation préoccupe depuis longtemps nombre d'associations féminines qui estiment le moment venu de remédier à cet état de choses.

Une intéressante discussion s'est engagée où l'on entendit M<sup>me</sup> Jomini, institutrice à Villeneuve, M<sup>me</sup> Graf (Lausanne), M<sup>me</sup> Jeanne Friedli, ancienne institutrice à Lausanne, M<sup>me</sup> René Delhorbe, M<sup>me</sup> L.-H. Pache (Lausanne), M<sup>me</sup> K. Jomini (Nyon); la difficulté est de ne pas charger encore le programme scolaire. M<sup>me</sup> Friedli s'éleva contre la trop large place faite aux travaux féminins, qui représentent, pour l'ensemble de la scolarité, deux mois consacrés à tirer l'aiguille ou à tricoter, lourd héritage d'un passé révolu.

A l'unanimité, l'Assemblée a voté le vœu suivant, qui sera transmis au Département de l'Instruction publique et soumis au Cartel des associations féminines vaudoises:

« L'Assemblée de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin émet le vœu que toutes les élèves filles des écoles primaires reçoivent à l'avenir un leçon d'Instruction civique par semaine, pendant les trois dernières années de leur scolarité. Une des six heures hebdomadaires actuellement consacrées à la couture pourrait être affectée à cet enseignement et le programme de ces leçons de couture en serait proportionnellement allégé ».

Après le thé, servi dans les jardins, M<sup>me</sup> le Dr. Renée Girod (Genève) sous le titre: *A travers les Indes féministes*, fit un vivant récit de son voyage aux Indes, sur lequel elle a déjà bien voulu donner à notre journal un article fort goûté.

S. B.

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe exactement 50 Sociétés masculines, féminines et mixtes de Genève, a tenu le 26 mai dernier son Assemblée trimestrielle de délégués sous la présidence de M<sup>me</sup> Gourrd. Le rapport sur l'activité du Bureau, présenté par M. Ed. Laravoire, vice-président, a souligné le travail du Cartel dans différents domaines: relations avec l'Office de consultations matrimoniales et propagande pour cet Office; relations avec la Commission de contrôle des films, dans laquelle le Cartel est représenté; campagne en faveur de l'enseignement ménager et de l'amélioration des conditions du service de maison, au moyen du film *La fille du capitaine*, qui a été montré dans de nombreuses communes du canton; questions de moralité publique, soit lutte contre les maladies vénériennes, question que le Bureau du Cartel suit de très près en étroite contact avec la Fédération abolitionniste et les autorités compétentes; étude du système de relèvement des prostituées tel que l'a décrit M<sup>me</sup> Mirande (Grenoble) dans sa si convaincante conférence de l'Athénée; surveillance de concert avec l'Union des Amies de la Jeune Fille des dangers que présentent les abords de la gare pour bien des jeunes filles; étude de divers systèmes de police féminine: on voit que les tâches ne manquent pas. C'est encore le Cartel qui a pris l'initiative, après l'odieuse crime de Chantepoulet, de faire apposer une affiche, fai-

sant appel aux sentiments de responsabilité morale et sociale de chacun, et qui a provoqué un certain nombre de réactions intéressantes, ouvrant encore la voie à des activités nouvelles.

Pour terminer la séance, M<sup>me</sup> Gourrd, en sa qualité de membre assesseur de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse de la S. d. N., a donné de la récente session de cette Commission, et de ses travaux en matière de relèvement des prostituées, de sanctions contre les souteneurs, de placement familial des enfants en danger moral, de cinématographe récréatif, de conseils de protection de l'enfance, etc., un aperçu qui a paru vivement intéresser son auditoire.

G. R.

Femmes alpinistes.

Le Club suisse de femmes alpinistes, fort de 45 sections avec 3940 membres, a tenu son assemblée de déléguées à Lausanne, les 16 et 17 mai, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Hirter (Zürich). Le Club se développe normalement, et réussit à boucler ses comptes par un bénéfice. Lausanne a été désignée comme section directrice pour trois ans avec M<sup>me</sup> Ch. Rindlisbacher, assistante de police, comme présidente.

Costume vaudois.

L'Association cantonale du costume vaudois, fondée en 1916 par M<sup>me</sup> Widmer-Curtat, a tenu, le 17 mai, à Lausanne, son assemblée générale, qui a discuté et adopté de nouveaux statuts rendus nécessaires par le fait que l'Association est devenue mixte. Les Vaudoises portant costume fêteront, le 12 juillet, au château de Chillon, le vingtième anniversaire de la création de leur groupement. Leur présidente est M<sup>me</sup> Jeanne Barraud (Bussigny).

l'Assemblée s'est terminée sous les ombrages

réunions publiques et de prendre part aux activités de jeunesse.

Les restrictions apportées à la liberté de l'employée de maison ont diminué partout; cependant elles sont encore d'ordre légal en Bulgarie, où les jeunes domestiques ne peuvent pas sortir sans l'autorisation de leurs employeurs et où elles doivent être accompagnées dès 19 heures en hiver et dès 21 heures en été. Actuellement, dans bien des pays, la dépression économique contraint les employeurs à habiter de petits appartements; de ce fait la domestique doit se loger au dehors ce qui lui octroie une nouvelle indépendance. Les dangers inhérents à ce nouvel état de choses ont fait surgir des hôtels spéciaux où ces jeunes filles trouvent la sécurité et une saine discipline.

La question du salaire est loin d'être uniforme, en partie à cause de la préparation insuffisante au métier. Le Comité gouvernemental anglais estime que ces salaires devraient être réglés, non pas par des syndicats professionnels unilatéraux, mais par des associations de patronnes et d'employées.

En Angleterre encore, la suggestion a été faite d'une assurance chômage mixte. Quoique le métier pour l'instant ne présente pas beaucoup de risques de chômage, une employée de plus de 45 ans trouve difficilement une nouvelle place. En combinant l'assurance chômage avec une petite rente de vieillesse, l'attrait d'une certaine sécurité rehausserait le prestige de la profession.

(A suivre)

A. DE M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

VAUD. — L'Assemblée des délégués de l'Association vaudoise pour le suffrage s'est tenue le 13 juin au Lausanne-Palace, sous la présidence de M<sup>me</sup> Antoinette Quinche, avocate. Le rapport annuel a rappelé le succès de l'Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage à Montreux les 23 et 24 mai dernier; et a résumé brièvement l'activité du Comité durant cet exercice. Il est recommandé aux sections de présenter des femmes capables comme collaboratrices aux Offices communaux ou régionaux d'orientation professionnelle.

Après le rapport financier, présenté par M<sup>me</sup> M. Kammacher (Montreux) les Sections de Moudon et de Morges ont résumé leur activité: à noter la présence parmi les membres du groupe de Morges de 50 écolières. M<sup>me</sup> de Montet (Vevey) adresse ensuite aux suffragistes un chaleureux appel en faveur de l'augmentation du nombre des abonnés de notre journal; puis M<sup>me</sup> Quinche introduisit la discussion sur le sujet de l'Instruction civique dans les écoles publiques vaudoises.

L'Instruction civique n'est pas obligatoire dans les écoles secondaires; quelques-unes l'ont introduite à titre facultatif. La loi vaudoise sur l'enseignement professionnel la rend obligatoire pour les jeunes filles en apprentissage. Dans les écoles primaires, seuls les garçons bénéficient de cet enseignement, une heure par semaine durant les trois dernières années de la scolarité. Rien n'est prévu pour les filles. Le programme de la clause ménagère obligatoire comprend un enseignement usuel (droit matrimonial, etc.) qui est hors de la portée d'un cerveau de 15 ans et qui n'intéresse pas les élèves, quand il est donné, car bien des maîtresses avouent n'être pas préparées à donner cette leçon. Les autorités sco-

laire excipent du grand nombre d'heures de travail à l'ailigulle pour ne pas augmenter d'une heure encore le tableau des leçons pour les jeunes filles. On ne peut dire donc que les jeunes filles ne reçoivent aucune instruction civique, et c'est une grave lacune. Cette situation préoccupe depuis longtemps nombre d'associations féminines qui estiment le moment venu de remédier à cet état de choses.

Une intéressante discussion s'est engagée où l'on entendit M<sup>me</sup> Jomini, institutrice à Villeneuve, M<sup>me</sup> Graf (Lausanne), M<sup>me</sup> Jeanne Friedli, ancienne institutrice à Lausanne, M<sup>me</sup> René Delhorbe, M<sup>me</sup> L.-H. Pache (Lausanne), M<sup>me</sup> K. Jomini (Nyon); la difficulté est de ne pas charger encore le programme scolaire. M<sup>me</sup> Friedli s'éleva contre la trop large place faite aux travaux féminins, qui représentent, pour l'ensemble de la scolarité, deux mois consacrés à tirer l'aiguille ou à tricoter, lourd héritage d'un passé révolu.

A l'unanimité, l'Assemblée a voté le vœu suivant, qui sera transmis au Département de l'Instruction publique et soumis au Cartel des associations féminines vaudoises:

« L'Assemblée de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin émet le vœu que toutes les élèves filles des écoles primaires reçoivent à l'avenir un leçon d'Instruction civique par semaine, pendant les trois dernières années de leur scolarité. Une des six heures hebdomadaires actuellement consacrées à la couture pourrait être affectée à cet enseignement et le programme de ces leçons de couture en serait proportionnellement allégé ».

Après le thé, servi dans les jardins, M<sup>me</sup> le Dr. Renée Girod (Genève) sous le titre: *A travers les Indes féministes*, fit un vivant récit de son voyage aux Indes, sur lequel elle a déjà bien voulu donner à notre journal un article fort goûté.

S. B.

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe exactement 50 Sociétés masculines, féminines et mixtes de Genève, a tenu le 26 mai dernier son Assemblée trimestrielle de délégués sous la présidence de M<sup>me</sup> Gourrd. Le rapport sur l'activité du Bureau, présenté par M. Ed. Laravoire, vice-président, a souligné le travail du Cartel dans différents domaines: relations avec l'Office de consultations matrimoniales et propagande pour cet Office; relations avec la Commission de contrôle des films, dans laquelle le Cartel est représenté; campagne en faveur de l'enseignement ménager et de l'amélioration des conditions du service de maison, au moyen du film *La fille du capitaine*, qui a été montré dans de nombreuses communes du canton; questions de moralité publique, soit lutte contre les maladies vénériennes, question que le Bureau du Cartel suit de très près en étroite contact avec la Fédération abolitionniste et les autorités compétentes; étude du système de relèvement des prostituées tel que l'a décrit M<sup>me</sup> Mirande (Grenoble) dans sa si convaincante conférence de l'Athénée; surveillance de concert avec l'Union des Amies de la Jeune Fille des dangers que présentent les abords de la gare pour bien des jeunes filles; étude de divers systèmes de police féminine: on voit que les tâches ne manquent pas. C'est encore le Cartel qui a pris l'initiative, après l'odieuse crime de Chantepoulet, de faire apposer une affiche, fai-

sant appel aux sentiments de responsabilité morale et sociale de chacun, et qui a provoqué un certain nombre de réactions intéressantes, ouvrant encore la voie à des activités nouvelles.

Pour terminer la séance, M<sup>me</sup> Gourrd, en sa qualité de membre assesseur de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse de la S. d. N., a donné de la récente session de cette Commission, et de ses travaux en matière de relèvement des prostituées, de sanctions contre les souteneurs, de placement familial des enfants en danger moral, de cinématographe récréatif, de conseils de protection de l'enfance, etc., un aperçu qui a paru vivement intéresser son auditoire.

G. R.

Femmes alpinistes.

Le Club suisse de femmes alpinistes, fort de 45 sections avec 3940 membres, a tenu son assemblée de déléguées à Lausanne, les 16 et 17 mai, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alice Hirter (Zürich). Le Club se développe normalement, et réussit à boucler ses comptes par un bénéfice. Lausanne a été désignée comme section directrice pour trois ans avec M<sup>me</sup> Ch. Rindlisbacher, assistante de police, comme présidente.

Costume vaudois.

L'Association cantonale du costume vaudois, fondée en 1916 par M<sup>me</sup> Widmer-Curtat, a tenu, le 17 mai, à Lausanne, son assemblée générale, qui a discuté et adopté de nouveaux statuts rendus nécessaires par le fait que l'Association est devenue mixte. Les Vaudoises portant costume fêteront, le 12 juillet, au château de Chillon, le vingtième anniversaire de la création de leur groupement. Leur présidente est M<sup>me</sup> Jeanne Barraud (Bussigny).

l'Assemblée s'est terminée sous les ombrages

réunions publiques et de prendre part aux activités de jeunesse.

Les restrictions apportées à la liberté de l'employée de maison ont diminué partout; cependant elles sont encore d'ordre légal en Bulgarie, où les jeunes domestiques ne peuvent pas sortir sans l'autorisation de leurs employeurs et où elles doivent être accompagnées dès 19 heures en hiver et dès 21 heures en été. Actuellement, dans bien des pays, la dépression économique contraint les employeurs à habiter de petits appartements; de ce fait la domestique doit se loger au dehors ce qui lui octroie une nouvelle indépendance. Les dangers inhérents à ce nouvel état de choses ont fait surgir des hôtels spéciaux où ces jeunes filles trouvent la sécurité et une saine discipline.

La question du salaire est loin d'être uniforme, en partie à cause de la préparation insuffisante au métier. Le Comité gouvernemental anglais estime que ces salaires devraient être réglés, non pas par des syndicats professionnels unilatéraux, mais par des associations de patronnes et d'employées.

En Angleterre encore, la suggestion a été faite d'une assurance chômage mixte. Quoique le métier pour l'instant ne présente pas beaucoup de risques de chômage, une employée de plus de 45 ans trouve difficilement une nouvelle place. En combinant l'assurance chômage avec une petite rente de vieillesse, l'attrait d'une certaine sécurité rehausserait le prestige de la profession.

(A suivre)

A. DE M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

VAUD. — L'Assemblée des délégués de l'Association vaudoise pour le suffrage s'est tenue le 13 juin au Lausanne-Palace, sous la présidence de M<sup>me</sup> Antoinette Quinche, avocate. Le rapport annuel a rappelé le succès de l'Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage à Montreux les 23 et 24 mai dernier; et a résumé brièvement l'activité du Comité durant cet exercice. Il est recommandé aux sections de présenter des femmes capables comme collaboratrices aux Offices communaux ou régionaux d'orientation professionnelle.

Après le rapport financier, présenté par M<sup>me</sup> M. Kammacher (Montreux) les Sections de Moudon et de Morges ont résumé leur activité: à noter la présence parmi les membres du groupe de Morges de 50 écolières. M<sup>me</sup> de Montet (Vevey) adresse ensuite aux suffragistes un chaleureux appel en faveur de l'augmentation du nombre des abonnés de notre journal; puis M<sup>me</sup> Quinche introduisit la discussion sur le sujet de l'Instruction civique dans les écoles publiques vaudoises.

L'Instruction civique n'est pas obligatoire dans les écoles secondaires; quelques-unes l'ont introduite à titre facultatif. La loi vaudoise sur l'enseignement professionnel la rend obligatoire pour les jeunes filles en apprentissage. Dans les écoles primaires, seuls les garçons bénéficient de cet enseignement, une heure par semaine durant les trois dernières années de la scolarité. Rien n'est prévu pour les filles. Le programme de la clause ménagère obligatoire comprend un enseignement usuel (droit matrimonial, etc.) qui est hors de la portée d'un cerveau de 15 ans et qui n'intéresse pas les élèves, quand il est donné, car bien des maîtresses avouent n'être pas préparées à donner cette leçon. Les autorités sco-